



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 3 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 3 octobre 2023 à 19h00.

Présents :

M. Denis Blais	maire
M. Donald Baril	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin.	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.164-2023 Sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 3 octobre 2023 à 19h00
à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 5 septembre 2023
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Horaire bureau en l'absence de personnel
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2023 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 Inauguration officielle Parc Jean Samuel
 - 6.2 Dépôt des États financiers
 - 6.3 Utilisation quai public – sensibilisation sur le civisme
7. **RÉSOLUTIONS**
 - 7.1 Contractuelle comptabilité
 - 7.2 Déneigement 2023-2024 – Soumission A. Gagné

- 7.3 Nord-Flo – Réparation pompe à la station de pompage principale
- 7.4 Nettoyage M-Holes
- 7.5 Akifer – Comité de travail - mandat M. Donald Baril
- 7.6 Entretien ménager – Achat balayeuse
- 7.7 Voirie – Achat détecteur de métaux
- 7.8 Halloween – Concours décoration maison
- 7.9 Comité Loisirs – Noël des enfants 2023
- 7.10 MRCAO- Résolution schéma de couverture de risques révisé
- 7.11 Mandat Firme Morency

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

- 9.1 Comité Jeux d'eau – présentation des activités octobre-novembre

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

RÉS.165-2023 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 septembre 2023.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 HORAIRE BUREAU EN L'ABSENCE DE PERSONNEL

En l'absence de personnel, les heures du bureau seront remaniées temporairement et un avis sera diffusé à la population

Avis à la population

Veillez noter qu'en raison d'un manque de personnel,

le bureau de la ville sera fermé

Jeudi le 28 septembre 2023,

Mercredi 4 octobre et Jeudi 5 octobre 2023

Pour compenser, le bureau sera exceptionnellement ouvert

Vendredi 29 septembre de 9h00 à 12h

Et le lundi 2 octobre de 8h30 à 16h

5. FINANCES

RÉS.166-2023 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 :

Le montant des comptes à payer :	42 415.30 \$
Le montant des salaires :	20 149.78 \$
Les prélèvements autorisés :	18 275.33 \$

Proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 INAUGURATION DU PARC JEAN SAMUEL

L'inauguration du Parc Jean Samuel aura lieu le vendredi 20 octobre 2023 à 15h. La famille a été avisée et celle-ci est très touchée. Rappelons que M. Jean Samuel a été conseiller pendant plus de 20 ans à la ville, il était très impliqué dans sa communauté et en 2011. Suite à son départ forcé par la maladie, le conseil de ville de l'époque par résolution avait statué nommer ce parc en son honneur et le conseil actuel officialisera cette promesse prochainement. Toute la population est invitée.

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Dépôt au conseil de ville, du rapport budgétaire détaillé à jour.

6.3 UTILISATION QUAI PUBLIC – SENSIBILISATION SUR LE CIVISME

Il est rapporté que le quai public de la ville de Duparquet est très achalandé et qu'un manque de civisme et de propos disgracieux sont régulièrement échangés. La ville s'en inquiète et travaillera à installer un panneau de règlement. D'autres actions pourraient être également être posés.

7. RÉOLUTIONS

RÉS 167-2023 7.1VCONTRACTUELLE COMPTABILITÉ

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher que la ville autoriser la direction a embaucher une contractuelle, Mme Priscilla Lefebvre de la compagnie Officium Comptabilité à raison de 8 à10h par semaine pour effectuer du travail de comptabilité en l'absence temporaire de personnel dans ce département

RÉS 168-2023 7.2. DENEIGEMENT 2023-2024 – SOUMISSION A.GAGNÉ

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de M. Alain Gagné pour le déneigement de la ville;

Taux pour la machinerie du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2024

Niveleuse : 145\$ / heure
Charrue : 160\$ / heure
Loader : 130\$ /heure

RÉS. 169-2023 7.3 NORD-FLO – RÉPARATION POMPE À LA STATION DE POMPAGE PRINCIPALE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la réparation de la pompe par Nord-Flo au cout de 2 989.77\$+tx

RÉS. 170-2023 7.4 NETTOYAGE DES M-HOLES

Il est proposé par le conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser le nettoyage des regards avant le 31 octobre par l'entrepreneur M. Tommy Aubé.

RÉS. 171-2023 7.5 AKIFER – COMITÉ DE TRAVAIL - MANDAT M.DONALD BARIL

A la suite de la présentation d'Akifer portant sur le Plan de protection des sources et l'inventaire des menaces à prioriser, un comité stratégique sera formé.

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu de mandater M. Donald Baril pour représenter le conseil et siéger sur ce comité.

RÉS.172-2023 7.6 ENTRETIEN MÉNAGER – ACHAT BALAYEUSE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin , secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei unanimement résolu d'autoriser la dépense d'une balayeuse chariot Dyson au coût de 420\$ taxes en sus

RÉS. 173-2023 7.7 VOIRIE- ACHAT DÉTECTEUR DE MÉTAUX

Il est proposé par le conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la dépense d'un détecteur de métaux au cout de 199\$ tx en sus

RÉS. 174-2023 7.8 HALLOWEEN – CONCOURS DÉCORATION MAISON

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu d'inviter la population à décorer leurs maisons pour l'halloween et d'offrir 5 prix de 50\$ par tirage au sort

RÉS. 175-2023 7.9 COMITÉ LOISIRS – NOEL DES ENFANTS 2023

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'adopter un budget de 15\$ par enfant par cadeau pour le Noel des enfants 2023. (Environ 100 enfants). La date de la fête n'est pas encore déterminée, cependant elle aura lieu sous la forme de distribution par porte à porte

RÉS. 176-2023 7.10 MRCAO- RÉOLUTION SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4)* (ci-après appelé « la Loi »), la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la Loi, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation faite à différentes municipalités, dont celle de Ville de Duparquet, diverses interrogations ont été soulevées;

CONSIDÉRANT QUE les impacts financiers n'ont pas été présentés et déposés;

CONSIDÉRANT QUE les impacts des ressources humaines n'ont pas été donnés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir de la MRC des précisions notamment sur les impacts sur les ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur les réglementations à appliquer par la municipalité n'a pas été mesuré;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt des impacts financiers au niveau de la MRC et ceux découlant des quotes-parts, la municipalité pourra mesurer l'ensemble des impacts pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de regroupement en incendie en cours est connu mais qu'aucun élément ou scénario n'est envisagé dans le processus de révision du schéma;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de considérer cette étude notamment en précisant au schéma révisé que tout regroupement s'inscrit dans le cadre de l'article 28 de la Loi et constitue un motif valable de modification du schéma;

CONSIDÉRANT le nombre de nouvelles ententes et les risques qui y sont associés;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DU CONSEILLER M. DONALD BARIL
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MME CHANTAL PROVENCHER
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Duparquet demande à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest

- De considérer l'étude de regroupement en incendie;
- De considérer la capacité financière des municipalités;

Et ce, afin que la municipalité puisse donner son avis suivant l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*

RÉS.177-2023 7.11 MANDAT FIRME MORENCY

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser la firme Morency a envoyé la lettre présentée au conseil

8. RÉGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

RÉS.178-2023 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 20h50.

Denis Blais
Maire

Chantal Poirier
Directrice générale
Greffière-trésorière

